

# Document d'Information Synthétique

## Offre ouverte au public d'un montant inférieur à 8 millions d'euros

### Présentation de l'émetteur en date du 25 janvier 2023



Energ'Y Citoyennes  
SAS à capital variable, capital social de 455 475€  
La Coop, 5 esplanade Andry Farcy, 38000 Grenoble  
823 274 303 – RCS Grenoble

Les investisseurs sont informés que la présente offre de titres financiers ne donne pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'Autorité des marchés financiers et ne répond pas aux exigences d'une offre de financement participatif au sens du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

#### I – Activité de l'émetteur et du projet

Dans l'objectif de concourir au développement durable dans ses dimensions économique, sociale, environnementale et participative, ainsi qu'à la transition énergétique, l'émetteur a pour objet principalement sur le territoire de la métropole grenobloise :

- La production d'énergies renouvelables ; cela comprend la conception, le développement, le financement, la réalisation, l'exploitation, l'achat et la vente, d'installations de production d'énergies à partir de sources renouvelables ;
- L'éducation à la citoyenneté appliquée à la problématique de l'énergie (système centralisé de production et habitudes de consommation à faire évoluer selon les principes de sobriété et d'efficacité énergétiques et de développement des énergies renouvelables, pour être compatibles avec la transition énergétique), qui passe notamment par la preuve par l'exemple et s'appuie en conséquence sur les installations visées à l'alinéa précédent ; elle comprend tout type d'actions pédagogiques de sensibilisation et d'information à destination des associé-e-s, mais aussi des enfants (à partir de toitures solaires sur des écoles) et plus largement des citoyen-ne-s (parents d'élèves ou habitant-e-s des quartiers par exemple).

La société peut également mener des opérations visant la maîtrise de la consommation d'énergie, notamment de sobriété et d'efficacité énergétique. Pour la réalisation de son objet social, la société peut effectuer toutes activités annexes, connexes ou complémentaires s'y rattachant directement ou indirectement, ainsi que toutes opérations civiles, commerciales, industrielles, mobilières, immobilières,

de crédit, utiles directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social ainsi défini.

Les fonds levés par la présente offre seront utilisés pour financer le développement et la réalisation de 5 installations photovoltaïques (1 toiture de 201 kWc à Domène, 1 toiture de 100 kWc à Grenoble, 1 ombrière de 17 kWc à Pont-de-Claix, 1 toiture de 36 kWc à Saint-Martin-d'Hères et 1 toiture de 30 kWc à Varcès-Allières-et-Risset) et 1 réseau de chaleur-bois Forestener à Gières.

Les 80 000€ (800 parts) collectés en capital constitueront les fonds propres nécessaires aux projets. Le financement sera complété par un emprunt de 320 000 €.

Si l'objectif de collecte visé n'est pas atteint, en fonction des négociations avec la banque, Energ'Y Citoyennes pourra décider de repousser la réalisation de certains projets.

L'électricité produite sera vendue par l'émetteur via un tarif d'achat régulé par l'Etat pour une durée de 20 ans.

L'objectif est de lever un montant de 80 000€ en actions, entre le 1 février 2023 et le 30 avril 2023, afin de réaliser le financement en fonds propres du projet susmentionné.

Energ'Y Citoyennes a déjà réalisé d'autres levées de fonds. Ci-dessous le tableau synthétisant ces levées de fonds.

|                                   | <b>Levée de fonds 1</b> | <b>Levée de fonds 2</b> | <b>Levée de fonds 3</b> |
|-----------------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| <b>Dates de début et de fin</b>   | 1/06 au 30/09 2019      | 2/11/2020 au 28/02/2021 | 11/2021 au 01/2022      |
| <b>Type(s) de titres</b>          | actions                 | actions                 | actions                 |
| <b>Valeur nominale des titres</b> | 100                     | 100                     | 100                     |
| <b>Nombre de titres souscrits</b> | 705                     | 468                     | 498                     |
| <b>Total</b>                      | 70 500                  | 46 800                  | 49 800                  |

Ci-dessous vous trouverez les informations relatives :

- **Aux comptes existants ;**

Les comptes ont été certifiés par Mme R. Teston, en sa qualité d'expert-comptable, inscrite à l'Ordre des experts comptables à Grenoble.

| <b>Bilan au 31 décembre 2021</b> |                    |                  |                           |                    |                  |
|----------------------------------|--------------------|------------------|---------------------------|--------------------|------------------|
| <b>Actif</b>                     |                    | <b>N-1</b>       | <b>Passif</b>             |                    | <b>N-1</b>       |
| Immobilisations corporelles      | 724 123 €          | 485 358 €        | Capital social            | 349 300 €          | 302 400 €        |
| Immobilisations incorporelles    | 92 769 €           | 67 621 €         | Résultat de l'exercice    | 12 694 €           | 8 017 €          |
| Immobilisations financières      | 18 646 €           | 4 000 €          | Report à nouveau          | 2 695 €            | -5 323 €         |
|                                  |                    |                  | Subventions invest.       | 189 526 €          | 196 309 €        |
| <b>Actif immobilisé</b>          | <b>835 537 €</b>   | <b>556 979 €</b> | <b>Fonds propres</b>      | <b>554 217 €</b>   | <b>501 403 €</b> |
| Créances Clients                 | 44 169 €           | 24 405 €         | Emprunts                  | 584 228 €          | 424 487 €        |
| Autres Créances                  | 83 574 €           | 260 255 €        | Dettes fournisseurs       | 9 569 €            | 12 053 €         |
| Capital souscrit non versé       | 1 500 €            | 6 600 €          | Dettes sociale et fiscale | 2 244 €            | 485 €            |
| Disponibilités                   | 181 555 €          | 90 939 €         |                           |                    |                  |
| Comptes de régularisation        | 5 423 €            | 5 851 €          |                           |                    |                  |
| <b>Actif circulant</b>           | <b>314 721 €</b>   | <b>381 450 €</b> | <b>Dettes</b>             | <b>596 041 €</b>   | <b>437 025 €</b> |
| <b>Total de l'Actif</b>          | <b>1 150 258 €</b> | <b>938 482 €</b> | <b>Total du Passif</b>    | <b>1 150 258 €</b> | <b>938 482 €</b> |

| <b>Compte de résultats au 31 décembre 2021</b> |                 |                 |                                  |                 |                 |
|--|-----------------|-----------------|----------------------------------|-----------------|-----------------|
| <b>Produits</b>                                |                 | <b>N-1</b>      | <b>Charges</b>                   |                 | <b>N-1</b>      |
| Produits d'exploitation                        | 66 365 €        | 54 087 €        | Autres achats et charges ext.    | 9 793 €         | 11 910 €        |
| Reprises                                       |                 |                 | Impôts, taxes et vers. assimilés | 368 €           | 0 €             |
|  |                 |                 | Dotations aux amortissements     | 40 978 €        | 31 711 €        |
| Produits financiers                            | 504 €           | 0 €             | Charges financières              | 6 077 €         | 5 197 €         |
| Produits exceptionnels                         | 6 780 €         | 3 261 €         | Charges exceptionnelles          | 1 152 €         | 0 €             |
| <b>Total des produits</b>                      | <b>73 649 €</b> | <b>57 348 €</b> | <b>Total des charges</b>         | <b>60 955 €</b> | <b>49 331 €</b> |

Les produits de la société sont liés à la vente de l'électricité produite par ses installations de production à partir de ressources renouvelables et notamment nos installations photovoltaïques (les projets de chaleur ne génèrent pas de produits pour notre société, il s'agit de participations dans une autre société : Forestener).

Les produits ont augmenté en 2021 de 16 301 € (soit 28,42%) du fait du début de production des nouvelles toitures mises en service en 2021 :

- o Ombrière de Varcès-Allières-Et-Risset mise en service au 2 juin 2021
- o Ecole Racine 2 mise en service au 16 juin 2021
- o Ecole Mallerin mise en service au 9 juillet 2021
- o Halle Balzac mise en service au 7 octobre 2021
- o Ecole Mermoz mise en service au 15 octobre 2021

S'agissant des charges de l'exercice 2021 (9 793 €), nous pouvons les répartir en deux grandes catégories :

- Dépenses principales relatives au fonctionnement de la société :
  - Petites fournitures (102 €) ;
  - Fournitures de bureau (46 €) ;
  - Redevance de crédit bail (250 €) ;
  - Formation (100 €) ;
  - Honoraires (950 €) ;
  - Frais d'acte (16 €) ;
  - Publicité, publications (84 €) ;
  - Cadeaux (100 €) ;
  - Frais de déplacement (176 €) ;
  - Frais de réception (64 €) ;
  - Frais postaux (16 €) ;
  - Internet (673 €) ;
  - Services bancaires et assimilé (552 €) ;
  - Cotisations diverses (270 €) ;
- Dépenses principales relatives aux installations photovoltaïques :
  - Electricité – consommation des sites (1 394 €) ;
  - Primes d'assurance ( 2 933 €) ;
  - Assurance RC (986 €) ;
  - Location immobilière (1 081 €).

Les charges ont baissé de 2 117 € (17,77 %) du fait principalement :

- De l'absence de coût de sous traitance (-850 €)
- D'une baisse des primes d'assurance (-1 097 €) ;
- De l'absence de coût échoué dans les études (-2 150 €) ;
- De baisse de frais de Publicité et de publication (-394 €) ;
- De frais de réception moindre (-244 €) ;
- De baisse des frais bancaire (-191 €).

Le montant des dotations aux amortissements (40 978 €) a augmenté par rapport au précédent exercice du fait de l'amortissement en pleine année de la Belle Électrique et de cinq nouvelles installations entre début juin et fin octobre. Les règles d'amortissements adoptées sont les suivantes :

- Études préliminaires : 5 ans ;
- Études de maîtrise d'œuvre des installations : 10 ans ;
- Installations photovoltaïques : 20 ans ;
- Onduleurs, GSM, dispositif d'arrêt d'urgence : 20 ans.

Au total le résultat net est positif de 12 694 euros. A noter aussi que le résultat cumulé à fin 2021 est de 15 388 euros.

- **Aux éléments prévisionnels sur l'activité ;**

|                           | 2022   | 2023    | 2024    |
|---------------------------|--------|---------|---------|
| <b>Chiffre d'Affaires</b> | 88 000 | 140 000 | 192 000 |
| <b>Charges</b>            | 70 000 | 108 000 | 146 000 |
| <b>Résultat</b>           | 18 000 | 32 000  | 46 000  |

- **A l'organigramme des principaux membres de l'équipe de gouvernance.**

| Nom         | Prénom        | Commune de résidence      | Rôle dans la société                  |
|-------------|---------------|---------------------------|---------------------------------------|
| Robillard   | Julien        | Grenoble                  | Président                             |
| Mahrez      | Fabienne      | Grenoble                  | Vice-présidente                       |
| Marillier   | Frédéric      | La Tronche                | Représentant Énergie Partagée         |
| Verri       | Pierre        | Gières                    | Représentant Grenoble-Alpes Métropole |
| Back        | Antoine       | Grenoble                  | Représentant Grenoble                 |
| Caillet     | Jean-Baptiste | Meylan                    | Représentant Meylan                   |
| Crépeau     | Alain         | La Tronche                | Représentant La Tronche               |
| Arroyo      | Agnès         | Fontaine                  | Citoyenne                             |
| Broucqsault | Thomas        | Grenoble                  | Citoyen                               |
| Chollot     | Yves          | Meylan                    | Citoyen                               |
| Dathe       | Suzanne       | Grenoble                  | Citoyenne                             |
| Jugnon      | Dominique     | Claix                     | Citoyen                               |
| Legros      | Clémence      | Meylan                    | Citoyenne                             |
| Mollaret    | Benoit        | Grenoble                  | Citoyen                               |
| Verdeil     | Daniel        | Varces-Allières-et-Risset | Citoyen                               |

Une copie des rapports des organes sociaux à l'attention des assemblées générales du dernier exercice et de l'exercice en cours peut être obtenue sur demande à l'adresse suivante : Energ'Y Citoyennes, La Coop, 5 esplanade Andry Farcy, 38000 Grenoble

## II – Risques liés à l'activité de l'émetteur et à son projet

Les principaux risques liés à l'investissement en capital dans des installations de production d'énergie renouvelable sont :

### 1. Risques liés à la production d'énergie renouvelable :

- Risques de développement :
  - Des études sont réalisées. Elles peuvent chacune conduire à abandonner un ou des projets d'installations, ce qui conduit d'une part à la perte des sommes engagées dans la réalisation de ces études, pourra remettre en question le plan de financement global
  - Non obtention des autorisations : urbanisme, autorisation d'exploitation, recours
  - Infaisabilité du raccordement au réseau de distribution d'énergie (électricité) dans des conditions économiques viables
  - Faisabilité technique des installations (étude productible/vent/structure, signature d'un bail adapté à la durée du projet etc.)

- Aléas pendant les chantiers de construction (retard de livraison, défaillance d'un fournisseur ou prestataire)
- Risques de financement et assurances : la réalisation d'une installation est soumise à l'obtention d'un prêt bancaire dans des conditions de taux, de durée et de garanties favorable au projet et d'une police d'assurances adéquate.
- Risques d'exploitation :
  - Risque de variation à la baisse du prix de vente de l'électricité dans le cadre de l'évolution des dispositifs de soutien public au secteur des énergies renouvelables, impactant la capacité des nouvelles installations à atteindre un équilibre économique, et donc à la société de trouver des opportunités d'investissement.
  - Risque de modification des contrats en cours de la vie de l'installation (bail, assurance, ...)

## 2. Risques liés à la situation financière de la société :

- Risque lié à la variabilité du capital : chaque actionnaire peut se retirer de la société s'il le souhaite, entraînant une réduction du capital de la société. Plusieurs dispositions des statuts limitent ce risque :
  - Une clause d'inaliénabilité interdit d'effectuer cette sortie avant un délai de 5 années, sauf cas particulier, sur décision du Conseil de Gestion.
  - Les statuts limitent également la réduction du capital à 50% du capital lors de la création de la société.

Nota : Le risque de limitation de la capacité des souscripteurs à récupérer leurs apports est décrite au chapitre IV.

- Risque lié à la situation financière de la société. Actuellement, avant la réalisation de la levée de fonds de la présente offre, la société dispose, d'un fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie pour les 6 prochains mois
- Risque lié au caractère essentiellement bénévole des personnes impliquées dans la gestion et le fonctionnement de la société (risque de faible disponibilité des personnes notamment).

Avec le temps, de nouveaux risques pourront apparaître et ceux présentés pourront évoluer.

## III – Capital social

Le capital social de la société est intégralement libéré. À l'issue de l'offre, le capital social de la société sera composé d'une seule catégorie d'actions ordinaires conférant des droits identiques.

La société n'a pas émis de valeurs mobilières donnant accès à son capital social ni attribué de droits donnant accès à son capital social.

La société étant à capital variable, le conseil de gestion est autorisé à porter le capital initial à 537 875 euros. Le capital peut être augmenté, dans la limite précisée à l'article 9 des statuts, par remise d'un bulletin de souscription au Président et inscription sur le registre des mouvements de titres, soit au moyen de versements successifs des associé-e-s ou par l'admission de nouveaux-elles associé-e-s agréé-e-s par le Conseil de gestion conformément à l'article 15 des statuts.

Tableau décrivant la répartition de l'actionnariat de la société

| Collège                 | Nb de personnes | Nb de parts | capital | % du total |
|-------------------------|-----------------|-------------|---------|------------|
| Citoyens                | 397             | 3353        | 335 175 | 74%        |
| Collectivités           | 13              | 438         | 43 800  | 9%         |
| Porteurs et partenaires | 7               | 485         | 48 500  | 11%        |
| Personnes morales       | 8               | 280         | 28 000  | 6%         |

Chaque action donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital social qu'elle représente dans les bénéfices et dans l'actif social.

Chaque associé-e présent-e ou représenté-e dispose d'une voix dans les assemblées générales. Les suffrages exprimés par chaque collège sont reportés proportionnellement et soumis à pondération telle que définie dans le tableau qui suit.

| Vote du collège         | Pondération du vote à l'assemblée générale |
|-------------------------|--|
| Citoyens                | 40%  |
| Collectivités           | 25%  |
| Porteurs et partenaires | 25%  |
| Personnes morales       | 10%  |

Vous êtes invités à cliquer sur le lien hypertexte suivant pour accéder à l'information sur les droits et conditions attachés à toutes les actions émises donnant accès au capital social de l'émetteur ou à des droits attribués donnant accès immédiatement ou à terme au capital social de l'émetteur : [lien vers les statuts d'Energ'Y Citoyennes](#)

## IV – Titres offerts à la souscription

### IV.1 – DROITS ATTACHÉS AUX TITRES OFFERTS À LA SOUSCRIPTION

Les nouvelles actions émises sont des actions ordinaires ayant les caractéristiques suivantes :

- Chaque nouvel.e associé.e à un droit de vote dans les assemblées générales
- Les nouvelles actions donnent droit aux distributions de dividendes

Vous êtes invités à cliquer sur le lien hypertexte suivant pour accéder à l'information exhaustive sur les droits et obligations attachés aux titres qui vous sont offerts :

- [article 10 des statuts d'Energ'Y Citoyennes](#)

### IV.2 – CONDITIONS LIÉES À LA CESSION ULTÉRIEURE DES TITRES OFFERTS À LA SOUSCRIPTION

La sortie d'un.e associé.e est possible à tout moment, dans les limites découlant des articles 9 et 12 des

statuts, selon les modalités suivantes par :

- la faculté de céder les titres souscrits (clauses d'inaliénabilité) ;
- la clause de cession forcée (perte de la qualité d'associé.e : décès, exclusion). Les associé.e-s n'ont droit au maximum qu'au remboursement du montant nominal de leurs actions. ;
- la faculté de se retirer de la société, sous réserve d'une ancienneté d'au moins 5 ans.

L'investisseur est invité à cliquer sur le lien hypertexte suivant pour accéder aux stipulations exhaustives encadrant la liquidité des titres financiers offerts :

- [article 18 des statuts d'Énerg'Y Citoyennes](#)

#### IV.3 – RISQUES ATTACHÉS AUX TITRES OFFERTS À LA SOUSCRIPTION

L'investissement dans des sociétés non cotées comporte des risques spécifiques :

- *Risque de perte totale ou partielle du capital investi ;*
- *Risque d'illiquidité : la revente des titres n'est pas garantie, elle peut être incertaine, partielle, voire impossible ;*
- *Le retour sur investissement dépend de la réussite du projet financé.*

#### IV.4 – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CAPITAL DE L'ÉMETTEUR LIÉE À L'OFFRE

|   | Avant réalisation de l'offre    | Après réalisation de l'offre  |
|---|---------------------------------|---|
| <b>Nombre d'actions</b>   | 4556                            | 5356  |
| <b>Nombre d'actionnaires, % du capital détenu, % des droits de vote</b>                                   | Voir le tableau au chapitre III | La société est à capital variable et comprend un grand nombre d'actionnaires dont il n'est pas possible de connaître précisément la nature avant la fin de l'offre. |
| <b>Dilution du pourcentage du capital, pour une personne détenant 1% du capital avant la souscription</b> | 1%                              | 1%  |

## V – Relations avec le teneur de registre de la société

Identité du teneur de registre de la société :

**Nom** : Robillard

**Prénom** : Julien

**Domicilié à** : Grenoble

**Téléphone** : 0761315636

**Courriel** : contact@energy-citoyennes.org

Les copies des inscriptions aux comptes individuels des investisseurs dans les livres de l'émetteur pourront être délivrées par courriel ou par courrier postal (préciser) aux personnes concernées.

## VI – Interposition de société(s) entre l'émetteur et le projet

Non concerné

## VII. Modalités de souscription

Les bulletins de souscription sont recueillis soit par mail à l'adresse suivante : [contact@energy-citoyennes.org](mailto:contact@energy-citoyennes.org) soit au format papier à l'adresse La Coop, 5 place Andry Farcy, 38 000 Grenoble soit en ligne à l'aide du [site de souscription en ligne](#).

Un certificat de souscription est remis au souscripteur.

Le paiement se fait par chèque ou virement.

Les souscriptions ne sont pas révocables avant la clôture de l'offre.

Vous êtes invités à cliquer sur le lien hypertexte suivant pour accéder à la documentation juridique vous permettant de répondre à l'offre : [Bulletins de souscription](#)

### Calendrier de l'offre

| Date              | Etapes clés  |
|-------------------|--|
| <b>27/01/2023</b> | Dépôt du DIS et de l'ensemble de la communication à caractère promotionnel à l'adresse suivante <a href="mailto:depotdis@amf-france.org">depotdis@amf-france.org</a> |
| <b>01/02/2023</b> | Ouverture de la période de souscription  |
| <b>30/04/2023</b> | Clôture de la période de souscription  |
| <b>12/05/2023</b> | Publication des résultats  |

Les investisseurs réalisent le paiement de la somme correspondant au montant de leur souscription dès leur souscription.

Les titres seront émis dans un délai de 1 mois après la souscription.